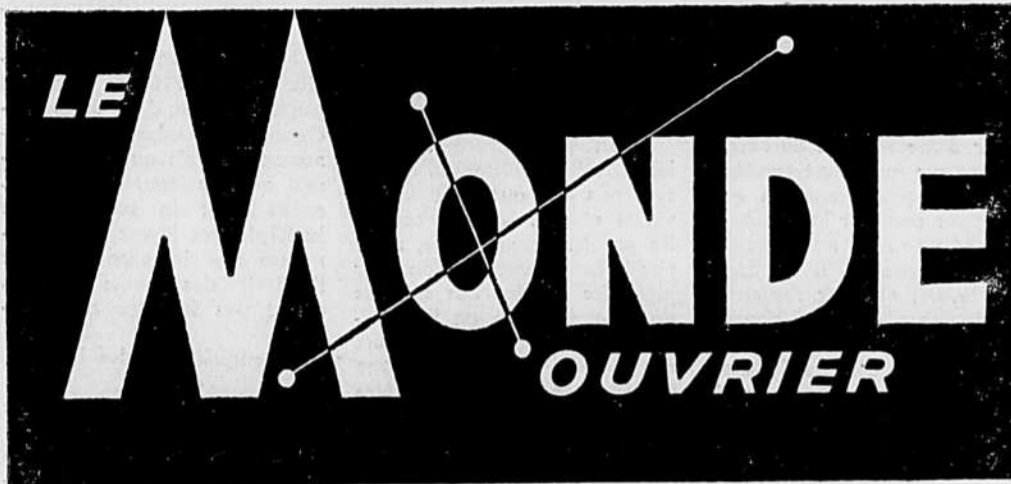


Une démarche vaine; déjà, Ottawa avait fait sa part



46e année

MONTREAL — FEVRIER 1961

No 2

En Colombie britannique

Une grève générale pour le check-off?

VANCOUVER — La Fédération des travailleurs de la Colombie britannique songe à déclencher une grève générale pour bloquer un projet de loi du gouvernement créditiste de Victoria interdisant aux syndicats de cette province de verser une partie des cotisations syndicales à un parti politique. Il s'agit évidemment d'une mesure destinée à empêcher le mouvement syndical d'appuyer financièrement le Nouveau Parti qui doit être fondé l'été prochain, à Ottawa, par le Congrès du travail du Canada, le Parti social-démocratique et les autres groupes intéressés.

Dans le cas où un syndicat puiserait dans sa caisse pour appuyer le Nouveau Parti, il perdrait, aux termes du projet de loi du Crédit social, son droit à la retenue des cotisations syndicales par l'employeur.

La semaine dernière, l'exécutif de la Fédération des travailleurs de la Colombie britannique déclarait qu'une grève générale serait probablement déclenchée si le gouvernement Bennett tentait de faire adopter une loi hostile au mouvement syndical et contraire aux intérêts des travailleurs. Un congrès extraordinaire de la centrale provinciale a été convoqué.

Le leader de l'opposition, le confrère Robert Strachan, du PSD, a affirmé que le bill du gouvernement constitue une atteinte aux libertés civiles.

L'affaire est dans le sac!

MONTREAL.— Le Syndicat des ouvriers du sac à main a signé avec cette industrie, à Montréal, une convention valant à mille travailleurs une hausse de sept cents et demi du salaire horaire. Compte tenu des divers autres avantages, l'entente équivaut à un gain de 15 cents l'heure réparti sur une période de trois ans.

OTTAWA — Alors que le Congrès du travail du Canada, dans son récent mémoire annuel au gouvernement fédéral, proposait un programme d'action anti-chômage comportant notamment l'extension du secteur public de notre économie, le ministre du Travail, M. Michael Starr, a répondu qu'Ottawa avait déjà fait sa part, et le premier ministre Diefenbaker a affirmé solennellement que son gouvernement ne porterait jamais atteinte à la liberté d'entreprise.

Voilà l'essentiel du dialogue de sourds qui s'est déroulé, le 2 février dernier, en présence de quelque 400 syndicalistes entassés dans la salle du Comité des chemins de fer du Parlement. Jamais, peut-être, autant de travailleurs avaient-ils pu toucher ainsi du doigt l'incompatibilité profonde qui existe entre leur idéologie, fondée sur les besoins de l'homme, et celle des vieux partis, qui s'inspirent de la même philosophie mercantile que leurs bailleurs de fonds capitalistes.

Un Starr d'Hollywood

Un murmure de mécontentement a accueilli les paroles du ministre Starr quand il a déclaré: "Le gouvernement a fait sa part. C'est maintenant au tour des travailleurs et des patrons d'agir." Et, comme si nous vivions en plein régime de cogestion de l'entreprise, M. Starr a fait un devoir aux syndicalistes de s'attaquer aux problèmes de la productivité, des changements technologiques, de l'apprentissage de la main-d'oeuvre, et des relations ouvrières-patronales.

Dans son mémoire (dont on trouvera un compte rendu plus complet en pages centrales), le CTC prévoyait près de 750,000 sans-travail d'ici la fin de l'hiver. Mais déjà, à la mi-janvier, le nombre des chômeurs atteignait 693,000, soit 10,8% de la main-d'oeuvre, ce qui permet de croire qu'il dépasse déjà les trois-quarts de

million à l'heure actuelle. Au train où vont les choses, rien ne nous interdit de prévoir maintenant que le chômage pourrait frapper un million de personnes en mars, ce qui dépasserait les prévisions les plus pessimistes du mouvement syndical.

Le programme du CTC

Pour faire face à cette situation de véritable crise, le CTC préconise une politique de budgets déficitaires temporaires, une expansion massive du secteur public de l'économie, des dégrèvements fiscaux en faveur des petits salariés et une augmentation des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Le Congrès du travail proposait également une politique de crédits à long terme à l'exportation, ainsi qu'une rationalisation de notre industrie secondaire.

Les quelque 600 syndicalistes qui s'étaient rendus à Ottawa pour assister à la présentation du mémoire n'étaient pas sitôt rentrés chez eux qu'ils entendirent le ministre des Travaux publics, M. Walker, déclarer à la télévision que le chômage augmenterait, cet hiver, avant de se résorber. Selon lui, la crise actuelle ne peut être surmontée sans un effort spécial de la part de l'entreprise privée. Comme le premier ministre Diefenbaker ne veut pas toucher à la vache sacrée de la liberté d'entreprise, on voit ce que de semblables appels peuvent donner... Le chômage, c'est pas fini.



JAMAIS AUTANT DE SYNDICALISTES n'avaient été réunis pour entendre en même temps tant de sottises de la part d'un gouvernement qui se fiche autant des travailleurs que des chômeurs. Ils étaient environ 400, entassés dans la salle du comité des chemins de fer, qui entendirent le ministre du Travail, M. Starr, dé-

clarer que le gouvernement avait fait sa part pour régler le problème du chômage, qu'il appartenait désormais au patronat et au mouvement syndical de s'entendre pour faire le reste. Le premier ministre Diefenbaker a magnifiquement complété sa pensée

en affirmant que son gouvernement ne ferait rien qui puisse porter atteinte à la liberté d'entreprise. On aperçoit ici le président Claude Jodoin, du CTC, prêchant des solutions au problème du chômage dans un désert ministériel.

Bibliothèque de la ville de Montréal
1210 est, rue Sherbrooke
MONTREAL 24
514-393-89-0

Le doyen
des
journaux
syndicaux
canadiens

LE MONDE
OUVRIER

Fondé
par
Gustave
Francq,
en 1916

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la
FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC

Comité exécutif

Roger PROVOST, président; Edouard LAROSE, Jean GERIN-LAJOIE, vice-présidents; John PURDIE, secrétaire; Adrien GAGNIER, trésorier.
Directeur: Roger PROVOST; rédacteur: Noël PERUSSE.

Adressez toutes communications à:

1327 est, boul. Saint-Joseph, Montréal 34 — Tél. Lafontaine 7-1218
Imprimé par Radiomonde, 8430, rue Casgrain, DU. 7-6218



Autorisé comme envoi postal de 2e classe, Ministère des Postes, Ottawa.

EDITORIAL

693,000 chômeurs : notre problème ?

Il me semble bien que nous, les travailleurs, devons régler nous-mêmes le problème du chômage. Alors quoi, vous ne vous en sentez pas capables? Vous ne savez pas comment vous y prendre? Et pourtant, les gars, il faudra bien nous en occuper, car le gouvernement fédéral s'en lave les mains.

Au cours de la présentation du mémoire du Congrès du travail du Canada, à Ottawa, le ministre du Travail l'a dit: "Le gouvernement a fait sa part. C'est maintenant au tour des travailleurs et des patrons d'agir." Vous avez déjà vu, vous, des patrons s'occuper de régler le problème du chômage? Vous en avez vu qui gardent des employés à ne rien faire, qui baissent leurs prix pour maintenir la production? Non? Alors, c'est clair: ce que le ministre Starr a voulu dire, c'est qu'il appartient au mouvement syndical de régler le problème du chômage!

Notre honneur est en jeu! Jamais, en effet, le mouvement syndical n'a reculé devant une tâche, si difficile fût-elle. Alors, c'est bien simple: nous allons nous cracher dans les mains et, tous ensemble, nous allons le régler une fois pour toutes, le sacré problème du chômage! Mais par où allons-nous commencer?

Allons-nous demander au patron de rouvrir les négociations et rédiger avec lui une convention collective de plein emploi? Allons-nous faire la grève pour le forcer à payer des employés à ne rien faire? Si son personnel est complet, allons-nous l'obliger à embaucher des chômeurs? Allons-nous faire des arrêts de travail chaque fois qu'il y a une mise à pied temporaire ou permanente? Sommes-nous en mesure d'obtenir brusquement une diminution du tiers des heures de travail?

La seule énumération de ces moyens d'action suffit à montrer le ridicule d'une guerre contre le chômage menée uniquement sur le front de l'entreprise. Car chacun sait que c'est en période de chômage que la force économique des travailleurs est à son plus bas; que les patrons n'ont rien de plus pressé que d'exploiter la situation pour tenter de saboter les clauses d'ancienneté et de sécurité de l'emploi, quand ils ne vont pas jusqu'à essayer froidement de casser les reins du syndicat.

Alors, quoi? Il faut tout de même faire quelque chose pour donner du travail aux 700,000 chômeurs dont le gouvernement nous a confié la responsabilité. Une grève générale? C'est déjà un peu mieux, mais la grève générale, c'est une grève politique, qui a pour but de renverser le gouvernement afin de mettre en place une équipe de rechange. Et cette équipe, qui ça pourrait-il bien être, sinon nous, qui sommes à peu près les seuls à nous intéresser vraiment au problème du chômage?

Eh bien! La grève générale mise à part, le Nouveau Parti, c'est ça: la formation d'une équipe qui, par les voies démocratiques normales, remplacera les vieux partis au pouvoir pour régler enfin le problème du chômage. Nous nous en doutions bien un peu, mais le ministre fédéral du Travail vient de nous le confirmer: le chômage, c'est notre affaire, et il n'y a que nous qui avons vraiment intérêt à le combattre et qui sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour en obtenir la disparition.

En effet, le premier ministre Diefenbaker, complétant les propos du ministre Starr selon lesquels le gouvernement avait fait sa part, a lui-même déclaré, avec sa franchise brutale de vieux Tory, que l'Etat ne pouvait pas porter atteinte à la liberté d'entreprise pour régler le problème du chômage. L'opposition libérale ne l'avouerait pas aussi franchement, mais sa philosophie est exactement la même. Cela veut dire qu'un million de chômeurs seront probablement sacrifiés, d'ici la fin de l'hiver, sur l'autel de l'entreprise privée.

Seul le Nouveau Parti, appuyé par le mouvement syndical, peut régler définitivement le problème, parce qu'il ne respecte pas à ce point la vache sacrée de la liberté d'entreprise et qu'il est prêt à recourir au dirigisme économique.

La FTQ s'oppose au "démantèlement" de la Régie des loyers

MONTREAL — Le Conseil exécutif de la Fédération des travailleurs du Québec s'oppose à ce qu'il appelle le "démantèlement" de la Régie des loyers, auquel, selon lui, se livre actuellement le secrétaire de la province, M. Lionel Bertrand. La direction de la centrale syndicale commentait ainsi la déclaration du ministre du gouvernement Lesage selon laquelle 34 autres municipalités ont été soustraites à l'application de la loi.

Le président Roger Provost, de la FTQ, s'est demandé, au sortir d'une réunion de l'organisme, sur quoi s'est fondé le lieutenant-gouverneur en conseil pour accepter la demande de 34 autres municipalités d'être soustraites à la Régie des loyers, et pour repousser la requête d'une demi-douzaine d'autres conseils municipaux. Les travailleurs du Québec, a-t-il dit, veulent savoir quelle est la politique du gouvernement en matière de logement, sur quels critères il se fonde pour appliquer l'article 32 de la loi.

Gouvernements non démocratiques

Selon le confrère Provost, les conseils municipaux, qui ne sont pas élus au suffrage universel et sont souvent contrôlés par les propriétaires, n'ont pas la compétence voulue pour juger les besoins des salariés dans le domaine de l'habitation. De l'avis des travailleurs du Québec, a-t-il dit, aucune municipalité ne devrait être soustraite à la Régie avant qu'une enquête sérieuse ait établi une surabondance de logements à loyer modique correspondant aux exigences normales de la famille ouvrière.

Autrement, de dire le leader syndical, le gouvernement ne fait que livrer les locataires sans défense à la spéculation et à la voracité des propriétaires.

En effet, d'expliquer le président de la FTQ, ce n'est pas parce qu'il y a, dans une municipalité, des appartements luxueux de trois ou quatre pièces qui ne sont pas loués, qu'on peut la soustraire à la Régie des loyers sans commettre une injustice grave à l'endroit des petits salariés ayant des familles nombreuses.

Une enquête sur les besoins d'abord

Le Conseil exécutif de la FTQ a décidé de demander au gouvernement provincial de cesser de soustraire les municipalités à la Régie des loyers tant qu'une enquête n'aura pas permis d'établir les disponibilités et les besoins de chaque municipalité en matière de logement. Selon les travailleurs du Québec, une pareille enquête conclurait sans doute à la nécessité de construire des logements à loyer modique, plutôt qu'à la possibilité de "démanteler progressivement la Régie des loyers, comme le gouvernement semble en train de le faire".

La FTQ demande:

L'abolition de la taxe sur les spectacles de théâtre

MONTREAL.— Le conseil exécutif de la Fédération des travailleurs du Québec a décidé de demander au gouvernement provincial l'abolition de la taxe sur les spectacles de théâtre. La centrale syndicale considère en effet que le théâtre canadien a besoin d'une assistance financière pour se développer.

La FTQ se propose également de demander aux autorités provinciales d'instituer un régime de subventions statutaires aux spectacles de théâtre, mais à la condition expresse que l'argent serve à promouvoir le théâtre canadien.

Etant donné que le théâtre est formé de deux parties bien distinctes mais homogènes, soit le directeur de théâtre et les comédiens, les travailleurs du Québec exigent d'autre part que l'administration de ces subsides soit contrôlée par les représentants des directeurs de théâtre et par

l'Union des artistes, qui représente les comédiens. Ce dernier syndicat est affilié à la FTQ.

Le bill 8 tient bon

MONTREAL. — Un juge de la Cour supérieure du Québec a confirmé la validité de la loi qui autorise la Commission de relations ouvrières à décréter le réembauchage d'un employé congédié pour activité syndicale.

Le juge Ignace-J. Deslauriers a rejeté les prétentions d'un manufacturier de chaussures de la métropole qui soutenait que ces nouvelles dispositions étaient inconstitutionnelles. La partie patronale avait voulu empêcher, au moyen d'un bref de prohibition, l'exécution d'une ordonnance de la CRO réintégrant l'employé dans ses fonctions.



Dow
FAIT
RESSORTIR
TOUTES LES
QUALITÉS
DE LA
BIÈRE...

par son
MULTI-
MÉLANGE
parfait



Nous certifions que la bière DOW est "CLIMATISÉE" selon un procédé exclusif durant toutes les étapes de sa fabrication. Ce procédé est soumis à une vérification constante assurée ainsi à la bière DOW une qualité uniforme.

R. H. Wallace,
Dr. R. H. Wallace
Directeur du contrôle
de la qualité

SEULE DOW EST CLIMATISÉE

Les travailleurs du bâtiment spoliés de \$3 millions par année par la CAT

La FTQ demande l'extension de l'enquête royale sur l'UN

(déclare Jean-Paul Ménard)

MONTREAL — Le président du Conseil des métiers de la construction de Montréal, M. Jean-Paul Ménard, a déclaré que les travailleurs accidentés de l'industrie du bâtiment se trouvent spoliés d'une somme approximative de \$3,000,000 par année à cause d'une interprétation restrictive de la loi de la part de la Commission des accidents du travail du Québec.

M. Ménard a expliqué que cette injustice provient du fait qu'en établissant l'indemnité pour incapacité temporaire, la CAT s'appuie sur le salaire réel de l'ouvrier de la construction qui ne travaille en moyenne

Perte de \$300 par accidenté

S'appuyant sur les statistiques contenues dans l'Annuaire statistique provincial de 1959, de même que sur le rapport général du ministère provincial du Travail et les statistiques de l'Association de prévention des accidents industriels de la même année, M. Ménard soutient que les 8,044 accidentés de la construction de 1959 ont perdu une somme globale de plus de \$3,110,000, soit une moyenne d'au moins \$300 par cas d'accident.

M. Ménard a expliqué que ces 8,044 accidentés ont perdu en moyenne 145 jours de travail de huit heures chacun, soit un total approximatif de 9,331,040 heures perdues. Le salaire horaire moyen des ouvriers du bâtiment est d'au moins \$2, mais, comme ils ne travaillent que neuf mois sur 12, leur salaire horaire moyen se trouve réduit à \$1.50 par le chômage saisonnier.

Les accidentés perdent donc leur indemnité sur 9,331,040 heures à 50 cents l'heure, soit \$4,665,520. Comme, en 1959, l'indemnité s'établissait à 66 2/3 pour cent du salaire, ils ont donc perdu \$3,110,000, soit plus de \$300 par accidenté.

La CAT peut être plus équitable

Le président du Conseil des métiers de la construction demande donc à la Commission des accidents du travail de corriger immédiatement sa politique en ce qui a trait aux travailleurs de l'industrie du bâtiment. Actuellement, a-t-il expliqué, la CAT calcule le salaire moyen de l'accidenté en faisant la somme de ses gains réels durant les 12 mois précédant immédiatement son accident, y compris les mois de chômage saisonnier. Selon M. Ménard, la Commission a toute la latitude nécessaire pour in-

terpréter différemment la loi des accidents du travail, à cet égard, puisque l'article 42, paragraphe 1, déclare simplement: "Le salaire moyen hebdomadaire ou mensuel est déterminé par la commission suivant la méthode qu'elle croit la mieux appropriée aux circonstances."

Elle a les moyens de l'être

Le leader syndical croit que la CAT pourrait facilement adopter une méthode plus équitable de calcul du salaire moyen des travailleurs saisonniers, qui se trouvent actuellement punis pour le seul fait que l'industrie qui les emploie les condamne à chômer involontairement trois mois par année. M. Ménard souligne que la politique actuelle de la Commission ne se justifie même pas par des considérations d'ordre financier, puisque, d'après ses rapports annuels au ministre du Travail, elle se trouve dans une position tout à fait confortable.

MONTREAL — La Fédération des travailleurs du Québec a décidé de demander au gouvernement provincial d'élargir la portée de l'enquête royale sur l'administration de l'Union nationale, afin que la Commission Salvas puisse étudier l'administration passée du ministère du Travail. Le Conseil exécutif de la centrale exige également qu'on fasse la lumière sur le rôle joué par la Police provinciale et les "soi-disant agences de détectives privés" dans les différends industriels.

La centrale syndicale demande également l'adoption d'une loi en vertu de laquelle l'employeur serait tenu de percevoir les cotisations syndicales lorsque la majorité des employés appartenant à la même unité de négociation en auront exprimé le désir.

La démission de Dufresne

La FTQ a décidé de demander au gouvernement provincial de révoquer la nomination de M. A.-O. Dufresne, ancien sous-ministre des Mines, à la présidence de la commission qui étudie présentement la Loi des mines afin d'y apporter les amendements nécessaires. La centrale soutient que M. Dufresne ne peut s'acquitter de sa mission dans un esprit de complète impartialité du fait qu'il est directeur de Noranda Mines.

Tout en approuvant le remplacement de l'ancien président, Me Normand Grimard, les travailleurs du Québec entendent obtenir la nomination à ce poste d'une personne dont l'impartialité ne pourra être mise en doute. La Fédération rappelle que les mineurs qui lui sont affiliés ont souvent trouvé à se plaindre, dans le passé, de la Loi des mines actuelle.

La fin du patronage

Enfin, la FTQ a décidé de demander au gouvernement provincial d'amender la Loi des liqueurs de manière à soustraire l'émission, la suspension et la possession des permis à toute possibilité de patronage politique. Son Conseil exécutif réclame en même temps la légalisation de la vente du cidre.



Le confrère J.-P. MENARD: Chaque accidenté de la construction est spolié de \$300 par année.

que neuf mois par année. En plus d'avoir à souffrir du caractère saisonnier de l'industrie, le travailleur se trouve ainsi puni davantage au moment où il subit un accident du travail.



LE CHOMAGE ET LE NOUVEAU PARTI

LE CHOMAGE ET LE NOUVEAU PARTI, tel était le thème d'une discussion-panel qui a eu lieu récemment, à l'université de Montréal, à l'occasion des journées d'études annuelles du Conseil du travail de Montréal. La photo du haut nous fait voir l'organisateur provincial du mouvement, le confrère Jean-Claude Lebel, économiste diplômé de l'université Laval, faisant un exposé scientifique sur la situation actuelle et les moyens d'y remédier. Il est accompagné à la tribune, de gauche à droite, des confrères John Purdie, secrétaire de la FTQ, Jacques V. Morin, président du Comité d'éducation et d'action politiques du CTM, et Philippe Vaillancourt, directeur régional de l'éducation. La photo du bas nous montre un groupe de participants suivant attentivement une autre discussion sur l'assurance-hospitalisation.

Pour joindre les deux bouts,
ayez un compte d'épargne

Ouvrez un compte d'épargne dès aujourd'hui à
l'une des succursales de la Banque Royale.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

LA PAROLE EST AU CONFREERE X

Les 2 vieux partis se moquent de nous

Les promesses électorales ne guériront pas la plaie du chômage, pas plus d'ailleurs que les débats parlementaires verbeux des gouvernants de nos régimes périmés. C'est qu'il nous faut un redressement fondamental de nos forces politiques. La nécessité impérieuse de créer une nouvelle force politique, de fonder un Nouveau Parti, s'impose catégoriquement. Plus que jamais nous avons besoin d'un instrument politique basé solidement sur la masse, sur les opinions de la majorité. Avec les conservateurs ou les libéraux, les meilleurs espoirs de notre civilisation se perdent misérablement, tandis que notre économie laisse croupir des centaines de milliers de jeunes gens dans le chômage. Qu'on le sache et surtout qu'on le médite : notre système politique actuel n'est bon que pour les exploités du peuple, les monopolisateurs et la poignée de financiers qui supportent les caisses électorales de nos pantins capitalistes d'Ottawa ou du Québec.

Soyons sincères avec nous-mêmes; réveillons-nous! Ne croyons pas au miracle, pas plus qu'il ne faudrait croire qu'un sentiment puisse jaillir d'une roche. Nos gouvernements n'ont pas évolué pendant que les besoins de la population, qu'ils ne peuvent rencontrer, ont centuplé. C'est à nous de prendre position et de former un nouveau gouvernement. Il en est de notre droit qu'il serait immoral et désastreux d'ignorer. Nous serions des lâches et des arriérés de tolérer plus longtemps semblable situation au pays. Ce serait ainsi aimer se faire botter continuellement comme des ridicules. Beaucoup crient : "Il faut que ça change!" Qu'attendons-nous alors pour passer à l'action?

Depuis longtemps, les personnalités libérales ou conservatrices qui font figure de marionnettes aux parlements auraient dû être reléguées à notre musée national des curiosités historiques. Tournons la page et évoluons comme des êtres intelligents. Endossons surtout le Nouveau Parti qui au moins devra être plus évolué que les vieux gouvernements.

Les libéraux lancent la balle aux conservateurs et ceux-ci font vice-versa, menant le jeu comme bon ils l'entendent. Il en a été ainsi pour les derniers cent ans. Nous, pendant ce temps, n'avons été que spectateurs payants à une partie de plus en plus ridicule qui n'a plus pour objectif que d'enrichir ses promoteurs, les monopolisateurs du pays, en rongant notre économie nationale. Désormais, soyons nos propres promoteurs en prenant nous-mêmes les rênes en main. Il ne faut pas oublier que nous sommes la majorité.

Quand un George Nowlan affirme que les libéraux n'ont rien trouvé de neuf à leur récent rassemblement national, il n'a jamais dit aussi vrai. Mais d'autre part, quand un Lionel Chevrier accuse un Diefenbaker de ne faire qu'un récita des fameuses

réalisations du parti conservateur à travers le pays, on doit aussi lui donner raison. "Aussi longtemps que je serai au pouvoir, tonnaient déjà pompeusement un Dief éclatant, personne ne souffrira du chômage." Parodie qui tire les larmes! Malheureusement le petit Dief, grand chef d'"on ne sait pas quelle tribu", s'est royalement fourvoyé avec les trois quarts de million et plus de chômeurs qui croupissent actuellement sous son régime. "Vous n'avez pas tout vu", clamait-il. Au fait, on n'a rien vu du tout après trois ans de son régime de tonnerre. Mais comme diront certains : "Le dernier clou s'enfoncera dans son cercueil le jour de la prochaine élection." Souhaitons-le! De lui des mots, des paroles, des mots et encore des mots; rien de plus; suffit in fine.

Enfin quand on sait, dans la province de Québec, qu'un M. Lesage disait avant le 22 juin 1960, que les libéraux réaliseraient tout leur programme sans aucune augmentation de taxes, "sans aucune augmentation de taxes, que je dis bien", insista-t-il, nous nous demandons s'il nous prend alors réellement pour des fous dans la réalisation de son programme d'assurance-hospitalisation, réussi grâce aux taxes nouvelles imposées surtout aux pères de famille et au prolétariat en général.

Faisons-nous un devoir maintenant de leur dire, à ces politiciens qui trompent ainsi le peuple, que nous en avons marre de leurs promesses électorales mensongères et illusives. D'ailleurs, quel esprit lucide s'imaginera qu'un jour changera la structure

politique des vieux régimes ainsi que la philosophie de leurs procédures en matières électorales. Avec eux, le spectre hideux de la famine planera incessamment sur les masses ouvrières, tandis que d'autre part le progrès merveilleux de l'automatisation n'aura profité qu'à une clique de financiers, cette même clique qui n'aurait su survivre sans les profits exorbitants qu'elle a volés à la main-d'oeuvre ouvrière. Donc action de notre part. L'avènement de la justice sociale est à nos portes. Les adhésions en masse au Nouveau Parti seront le brillant début d'une ère nouvelle où enfin l'ouvrier ne devrait plus connaître la faim. Politique de plein emploi, justice sociale pour tous, solutions humaines aux problèmes du peuple, voilà bien trois des innombrables items du programme nouveau pour une ère nouvelle. Allons tous vers l'avant!

Armand ARSENAULT,
succursale locale 1195,
Métallurgistes-unis d'Amérique



Le confrère Jean-Pierre Fournier, journaliste de Montréal, a été nommé récemment au poste de directeur-adjoint des relations extérieures, au Congrès du travail du Canada, à Ottawa. Il avait antérieurement travaillé à La Presse, au Montreal Star, à La Tribune de Sherbrooke, de même que dans des postes de radio. Il était secrétaire du Syndicat des journalistes de Montréal.

La FTQ affirme les droits du français

MONTREAL — Le Conseil exécutif de la Fédération des travailleurs du Québec a adopté, au cours d'une réunion régulière dans la métropole, diverses résolutions proclamant les droits de la langue française. C'est ainsi que la centrale syndicale demande au gouvernement provincial de faire adopter une loi obligeant toutes les municipalités et villes à rédiger tous leurs règlements et documents officiels en français et en anglais.

En outre, la FTQ a décidé d'inviter ses affiliés à exiger, au cours des négociations collectives, l'usage de celle des deux langues officielles qui est parlée par la majorité des membres du syndicat local. La centrale demande aux autorités

provinciales d'amender la loi des relations ouvrières de manière qu'à l'avenir, le texte français des conventions collectives soit considéré comme le texte officiel devant être déposé à la Commission de relations ouvrières.

Requêtes au CTC

De plus, la Fédération entend exiger du Congrès du travail du Canada que l'interprétation simultanée soit mise à la disposition de tous les délégués aux prochains congrès du CTC, afin que chacun puisse s'exprimer dans sa propre langue et être compris de tous. Le CTC a déjà l'interprétation simultanée à ses congrès, mais il semble qu'on y manque d'écouteurs.

La FTQ a félicité le CTC d'avoir récemment nommé un agent des relations extérieures de langue française. Le Conseil exécutif a enfin demandé à la centrale nationale que les documents publiés dans les deux langues le soient simultanément. On semble déplorer un écart entre les dates de publication.

CJMS est antisyndical

CE N'EST PAS PAR HASARD que l'éditorial du poste de radio CJMS, à Montréal, témoigne constamment d'une inspiration nettement antisyndicale. La haute direction de CJMS est aussi antisyndicale dans ses relations avec ses employés, membres de NABET. Des militants du syndicat, à l'emploi d'autres postes, ont récemment manifesté contre l'antisyndicalisme de CJMS. On aperçoit ici, de gauche à droite, les confrères, Jacques Chaurette, de Radio-Canada, Gérard Pelchat et Claude Duparc, de CKVL, et Adrien Gagnier, directeur de la région 6, protestant contre le fait que le nouveau président Crépeau, de CJMS, ne reconnaît plus la convention collective et refuse de laisser porter les griefs à l'arbitrage. La direction du poste a récemment automatisé son entreprise dans le plus grand secret et congédié 90% de son personnel technique.



A la direction du Nouveau Parti

Québec voit d'un bon oeil la candidature de Douglas

MONTREAL — La délégation de la FTQ au Comité provincial du Nouveau Parti a récemment déclaré, de concert avec les représentants du PSD, qu'elle voit d'un très bon oeil la candidature probable du premier ministre de la Saskatchewan, M. T. C. Douglas, au poste de leader national du mouvement qui sera fondé à Ottawa, l'été prochain.

L'organisateur provincial du Nouveau Parti, le confrère Jean-Claude Lebel, a souligné



Le premier ministre "Tommy" DOUGLAS: D'après le Comité provincial du NP, il pourrait donner au Nouveau Parti un "départ foudroyant".

que, de l'avis de ses collègues du CPNP, M. Douglas, qui n'a jamais perdu une seule élection depuis son entrée dans l'arène politique il y a 25 ans, est l'homme tout indiqué pour donner au mouvement "un départ foudroyant, dès l'élection de 1962".

Les membres du Comité provincial, a-t-il dit, voient dans M. Douglas "un théoricien politique d'une grande profondeur, un stratège d'une habileté consommée, un administrateur hors-pair et un orateur incomparable". Selon eux, un tel chef aurait tôt fait d'obtenir l'appui de l'électorat du Québec, notamment de la classe agricole, dont il connaît très bien les problèmes.

"Depuis 16 ans à la tête d'une province à majorité agricole, a précisé le confrère Lebel, le premier ministre de la Saskatchewan a néanmoins fait adopter les lois ouvrières les plus progressives de toute l'Amérique du nord, ce qui en ferait un parfait trait-d'union entre cultivateurs et travailleurs industriels. Il est l'homme tout désigné pour déjouer les manoeuvres des vieux partis et des grands intérêts financiers qui tentent de diviser le peuple et de fomenter la lutte des classes dans notre pays."

Enfin, le confrère Lebel a rappelé que M. Douglas est le pionnier des lois de sécurité sociale au Canada et qu'il est en train d'instaurer en Saskatchewan un régime d'assurance-santé combattu par les conservateurs, les libéraux, les créditistes et le collège des

médecins de sa province. Le porte-parole du CPNP a exprimé l'avis que c'est la dernière victoire électorale de M. Douglas qui a forcé les conservateurs fédéraux à ouvrir une enquête sur l'assurance-santé, et les libéraux à inscrire à leur programme, pour la troisième fois en 42 ans, l'assurance-santé, pour laquelle ils n'ont rien fait quand ils étaient au pouvoir. Le confrère Lebel a rappelé que les citoyens de la Saskatchewan bénéficient depuis 1946 de l'assurance-hospitalisation, que le Québec connaît seulement depuis le début de 1961.

L'étiquette syndicale

"Le géant qui dort"!

Chez les syndiqués de langue anglaise, l'on réfère souvent à l'étiquette syndicale comme "le géant qui dort" ("the sleeping giant"). Cette expression rappelle la force latente que possèdent les syndiqués comme consommateurs. Qui ne peut facilement imaginer combien vite s'effriterait la résistance patronale si le million et quart des travailleurs syndiqués canadiens décidaient de n'acheter que des produits de fabrication syndicale. D'un seul coup l'économie recevrait une injection qui la ranimerait et le syndicalisme passerait au premier plan. Les répercussions politiques d'une telle manifestation de solidarité rendraient inutiles toutes autres interventions. Pourquoi le phénomène — il faut bien dire phénomène — ne se produit-il pas? La réponse, c'est chacun de nous qui doit la donner.

Malheureusement, ici comme ailleurs, nous refusons de nous engager pleinement, irrémédiablement. Nous hésitons, tergiversons, cherchons un compromis entre des données que nous savons justes et d'application pratique, immédiate; comme si nous pouvions être à demi syndicalistes et à demi quelque autre chose... quoi? nous ne le savons pas. Trop souvent, chez nous, tout s'arrête à l'estomac; le coeur et les entrailles n'y sont pas.

Notre action, des feux de paille?

Certes, nous sommes prêts à l'action — l'action spectaculaire de courte durée: un discours à l'emporte-pièce dans un ralliement; l'affrontement avec un gendarme ou un briseur de grève sur une ligne de piquetage; une dénonciation du patron devant des camarades. Mais seul, nous oublions vite et trahissons tout.

Pourquoi ne serions-nous pas les mêmes dans l'intimité qu'en public? Pourquoi n'excellerions-nous pas dans les petites choses comme dans les grandes? Préférer un produit syndiqué à un autre ne coûte pas cher et ne nécessite aucun effort particulier. C'est un acte simple qui n'a pas d'éclat et que personne n'observe. Un rien; mais un rien qui répété d'une façon continue peut produire les effets les plus profonds et les plus significatifs. C'est "le géant qui dort".

MONTREAL — Le Conseil exécutif de la Fédération des travailleurs du Québec a reproché au ministre provincial de la santé, le Dr J.-A. Couturier, de n'avoir pas encore convoqué le Comité consultatif de l'assurance-hospitalisation, créé il y a déjà plus d'un mois par voie ministérielle.

Le président Roger Provost, de la FTQ, a déclaré qu'il est inconcevable que le gouvernement, aux prises avec les critiques, les malentendus et les heurts qui accompagnent la mise en place de l'assurance-hospitalisation, n'ait pas encore jugé bon de faire siéger son propre Comité consultatif, afin de fournir aux représentants des classes laborieuses les explications qui s'imposent, et d'en obtenir des avis qui pourraient lui être utiles.

12 médecins sur 27

A ce propos, le Conseil exécutif de la centrale provinciale, qui représente 235,000 syndiqués du Québec, déplore le "caractère peu démocratique" de l'organisme. Le confrère Provost a expliqué que les associations populaires, qui groupent plus d'un million de citoyens, n'y ont que quatre représentants sur 27, alors qu'on n'y compte pas moins de 12 médecins, des représentants d'hôpitaux, et même des délé-

gués des dentistes et des optométristes, dont la profession n'est pourtant pas touchée du tout par la loi de l'assurance-hospitalisation.

La direction de la Fédération a également protesté contre le fait que les hôpitaux privés qui bénéficient du régime de l'assurance-hospitalisation ne soient pas tenus, au même titre que les hôpitaux publics, de verser au trésor provincial 60% des sommes qu'ils perçoivent sur leurs chambres privées et semi-privées. La FTQ souligne que ces entreprises hospitalières s'occupent rarement de recherche et d'enseignement, qu'elles rendent conséquemment moins de services à la société.

Une régie des hôpitaux

Le président de la Fédération a déclaré que le malaise général qui a accompagné l'instauration de l'assurance-hospitalisation, et qui, selon lui, aurait pu être évité "avec un minimum de planification", a fait éclater au grand jour ce qu'il a appelé le "caractère archaïque de notre système hospitalier". Le confrère Provost a rappelé que, le quatre novembre dernier, six associations populaires ont demandé aux autorités provinciales la création d'un Bureau des hôpitaux, comme étant "le seul moyen de sortir du désordre actuel".

Au sujet du prix des chambres, la FTQ demande au gouvernement de sévir avec sévérité contre tous les abus et de publier immédiatement une liste complète des tarifs dans toute la province. Elle condamne la pratique adoptée par certains hôpitaux d'exiger le paiement à l'avance d'une semaine de séjour en chambre privée ou semi-privée.

L'assurance-santé bientôt

Enfin, le président de la FTQ a souligné que sa centrale ne se contentera jamais de l'assurance-hospitalisation et qu'elle continue de réclamer un régime complet d'assurance-santé. Le confrère Provost demande au gouvernement d'étudier immédiatement la question, afin de n'être pas pris au dépourvu et de ne pas être réduit à une politique d'improvisation, comme avec l'assurance-hospitalisation, au moment d'instaurer l'assurance-santé.

Les 3 armes du syndicalisme

L'expérience de tous les jours dans l'usine nous prouve notre force économique comme salariés. Dans nos syndicats, nous avons appris à nous en

d'une troisième force: notre droit de vote. Lorsque nous réfléchissons un moment, il saute aux yeux que nous devons utiliser toutes ces forces pour atteindre nos fins.

Pourquoi notre comportement à la maison ou chez le marchand du coin serait-il différent de celui que nous avons à l'usine? Nos intérêts sont partout les mêmes. Le conflit n'existe que dans l'illogisme et la contradiction de nos actes. Ainsi l'ouvrier qui achète des produits non-syndiqués subventionne de ses deniers ceux-là mêmes contre qui il se bat à l'usine. C'est ainsi que nos gains comme travailleurs syndiqués se trouvent souvent annulés et que nous piétons sur place au lieu d'avancer.

L'étiquette syndicale et politique

Il nous appartient donc de réveiller "LE GEANT QUI DORT" et d'employer sa puissance invincible pour briser les obstacles. Conséquents avec nous-mêmes, vivons notre syndicalisme toujours et partout: dans notre syndicat à l'usine; les jours d'élection, en votant pour le Nouveau Parti; et, comme consommateurs, en n'achetant que les marchandises de fabrication syndicale et en n'utilisant que les services assurés par des syndiqués.

Gérard RANCOURT



Le confrère RANCOURT: Notre pouvoir d'achat? Un géant qui dort...

servir à bon escient. Il ne faut pas rester là cependant. Nous avons aussi une force économique comme consommateurs: notre pouvoir d'achat. De plus, comme citoyens, nous jouissons

Vous cherchez les noms des produits syndiqués?

Ouvrez le

GUIDE DE L'ACHETEUR

vous les trouverez tous méthodiquement classés

Entre le gouvernement conservateur et le mouvement syndical: un dialogue de sourds!



CE N'EST POURTANT PAS LA BARRIÈRE DES LANGUES, — puisque le président Claude Jodoin avait lu presque exclusivement en anglais le mémoire du Congrès du travail du Canada, — qui a empêché le gouvernement conservateur du premier ministre Diefenbaker et le mouvement syndical de se comprendre lors de la rencontre historique du 2 février dernier. Et pourtant, on avait nettement l'impression d'entendre parler deux langues différentes aux porteparole du gouvernement et du CTC. C'était la tour de Babel de l'économie ou, si l'on préfère, un véritable dialogue de sourds à la manière de "Chez Miville". La photo de gauche nous fait voir le ministre du Travail, M. Michael Starr, qui, se prenant apparemment pour le ministre du Commerce ou des Finances, répond complètement "à côté de la track" aux recommandations contenues dans le mémoire du CTC. A droite, c'est d'un air résigné que le confrère Jodoin, qui en a vu bien d'autres, lit un mémoire qui fera certainement plus d'effet sur l'opinion publique que sur le cabinet Tory.



Le mémoire du CTC à Diefenbaker

Le gouvernement doit d'abord régler le problème du chômage

OTTAWA — Le Congrès du travail du Canada a résolument mis l'accent sur le chômage dans son récent mémoire annuel au gouvernement Diefenbaker. Prévoyant que le chômage atteindrait 750,000 personnes au cours de l'hiver, — il en frappe déjà 693,000, — le CTC propose un programme complet dont le but ultime est une accélération du rythme d'expansion de notre économie.

Le mémoire s'en prend d'abord aux statisticiens fédéraux qui incluent les employeurs et d'autres catégories d'adultes dans la main-d'œuvre à partir de laquelle ils établissent le pourcentage de chômage. Le CTC estime à un million le nombre des personnes qui ne devraient pas être comptées comme faisant partie de la main-d'œuvre. Si l'effectif ouvrier ne comportait que les salariés et les personnes en quête d'un emploi de salariés, on prévoit que le chômage atteindrait probablement un sommet de 14%, soit un travailleur sur sept, au cours de l'hiver.

Le Congrès du travail est d'avis que ce qui rend la situation actuelle alarmante, c'est que le chômage que nous connaissons n'est, pour une bonne part, ni saisonnier ni cyclique. "Même si la production remontait à son niveau record de 1960, déclare le mémoire, et même si l'emploi augmentait en conséquence, le pourcentage désajusté des sans-emploi ne descendrait pas à moins de 6.1% de la main-d'œuvre."

Rappelant que, selon lord Beveridge, le "chômage nor-

mal" ne doit jamais dépasser 3%, le CTC déclare que notre économie ne se développe pas à un rythme assez rapide pour employer tous les Canadiens qui font leur apparition sur le marché du travail. Citant un économiste à l'emploi d'une commission parlementaire, M. F. T. Denton, il affirme que, pour maintenir le chômage à moins de 3%, il nous faudra créer un million de nouveaux emplois d'ici cinq ans.

Pour ce faire, il faudra de toute nécessité accélérer notre expansion économique. En effet, de 1950 à 1956 inclusivement, le produit national brut s'accroissait au rythme de 5.6% par année; durant cette période, la moyenne de chômage s'établissait à 3.5%. Mais, de 1957 à 1960 inclusivement, l'expansion économique est tombée à 1.4% par année, alors que le chômage atteignait une moyenne de 6.2%.

Pour accélérer l'expansion économique, le CTC préconise une expansion vigoureuse du secteur public, même si cette mesure nécessite, à titre temporaire, des budgets gouvernementaux déficitaires. Le Congrès est convaincu que pareille politique ne provoquerait pas, dans les circonstances, d'inflation.

Afin de relancer immédiatement l'économie, le mémoire propose une réduction immédiate des impôts sur les revenus des petits salariés. Il suggère plus précisément une augmentation des abattements à la base, de même qu'un remaniement complet de la structure fiscale. Le CTC réclame un impôt sur les gains de capitaux et une plus

grande sévérité à l'égard des entreprises et des hommes d'affaires qui fraudent le fisc.

Le Congrès du travail réclame l'adoption d'une loi du plein emploi qui forcerait le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer le chômage. Il suggère la création d'une espèce de conseil d'orientation économique. Il propose surtout que toutes les questions relatives à l'emploi relèvent de la juridiction d'un ministère du Travail considérablement renforcé qui aurait la responsabilité de voir à l'application de la loi du plein emploi.

En ce qui a trait au commerce extérieur, le CTC réclame une politique de crédit à l'exportation, et surtout de crédit à long terme. Pour ce qui est du marché domestique, il ne croit pas qu'une hausse des barrières tarifaires puisse constituer une solution permanente à nos problèmes. Il recommande plutôt une rationalisation de notre production manufacturière et la création d'une espèce de marché commun, entre le Canada et les États-Unis, à l'instar de celui des industries secondaires se partageant la production de certains articles. Cette pratique existe déjà dans l'industrie des machines agricoles.

Au chapitre de la sécurité sociale, le Congrès du travail continue de réclamer l'assurance-santé complète et reproche au gouvernement Diefenbaker d'en avoir confié l'étude à une commission royale d'enquête, comme s'il s'agissait d'une mesure nouvelle n'ayant pas encore fait ses preuves. Il demande le paie-

ment sans condition de la pension de vieillesse à compter de 65 ans. Il recommande la création d'une caisse générale de retraite qui permettrait au travailleur de changer d'emploi sans perdre sa pension.

Au sujet de l'assurance-chômage, le CTC estime que l'état déplorable de la caisse est attribuable à un chômage très élevé et au fait qu'on a versé des allocations à certaines catégories de travailleurs qui, normalement, n'émergeaient pas à cette caisse. Admettant que quelques chômeurs ont pu frauder l'assurance-chômage, le Congrès s'inscrit cependant en faux contre l'impression qu'on cherche à répandre, selon laquelle la malhonnêteté compterait pour beaucoup dans la baisse de l'ordre de plusieurs millions de dollars qu'a subie la caisse.

Le mémoire comporte également une définition de la sécurité sociale qui montre bien l'insuffisance de nos lois actuelles. "Nous concevons la sécurité sociale, déclare le CTC, comme un programme assurant à tous un niveau suffisant d'instruction, de logement, de santé et de vie en général, ainsi qu'une protection efficace contre les risques les plus communs comme la perte de revenus à cause d'une maladie, la maternité, l'invalidité, la mort du chef de famille, les frais funéraires, etc."

Le Congrès du travail considère la récente loi Starr interdisant la grève dans l'industrie du rail comme une "mesure rétrograde". Il dénonce la politique ferroviaire du gouvernement qui contraint les employés

des chemins de fer à subventionner eux-mêmes un service public en touchant des salaires inférieurs à ceux qui sont payés dans l'industrie manufacturière.

Le CTC condamne encore une fois l'inaction du gouvernement Diefenbaker dans l'affaire de Terre-Neuve et reproche à Ottawa de n'avoir pas collaboré avec l'Organisation internationale du travail dans son enquête sur la loi Smallwood qui a causé la disparition du syndicat des bûcherons. Soulignant que les autorités ont actuellement en main le rapport de l'OIT, le Congrès déclare que sa plainte a été jugée fondée par cette instance internationale.

La grande centrale nationale revendique le droit aux négociations collectives pour les fonctionnaires fédéraux. Elle s'élève contre le projet du gouvernement Diefenbaker d'assimiler les syndicats internationaux aux filiales canadiennes des sociétés étrangères. Le CTC se réjouit de voir que les entreprises étrangères vont être obligées de lever le voile dont elles entourent leurs exploitations au Canada, car le secret leur permet un contrôle qui peut aller à l'encontre de nos intérêts nationaux. Cependant, il ne croit pas que les syndicats internationaux qui, pour la plupart, publient déjà des bilans détaillés à l'intention de leurs membres et du public en général, doivent être soumis à la même loi qui, en ce cas, devient purement vexatoire.

Le Congrès du travail réclame une révision de la Loi de l'immigration, afin de la débarrasser de ses dispositions injus-

tes, discriminatoires et arbitraires. Affirmant que "les syndicats ne sont pas opposés à l'immigration en soi", il demande cependant qu'on en règle le débit selon la situation de l'emploi.

En matière d'éducation, le CTC affirme qu'il reconnaît les droits des provinces et il se défend de conseiller au gouvernement fédéral d'intervenir dans ce domaine. Cependant, il reste persuadé qu'Ottawa peut faire davantage pour démocratiser l'instruction, de manière qu'un simple accident géographique n'empêche pas un enfant doué de compléter ses études.

Le Congrès appuie résolument la société Radio-Canada. Affirmant qu'on ne saurait permettre que la radio et la télévision canadienne deviennent de simples satellites des grands réseaux américains, il proclame la nécessité d'une régie d'état "forte, libre et indépendante". De l'entreprise privée, le mémoire déclare que sa fin est de réaliser des profits, et non pas d'édifier une nation.

En politique internationale, le Congrès du travail se prononce en faveur du désarmement général, de la cessation des essais nucléaires et de la création d'une police internationale des Nations unies. Cependant, il se prononce carrément contre le désarmement unilatéral du Canada et contre une politique de neutralité, qu'elle soit armée ou non. Le mémoire préconise un examen sévère des engagements pris par le Canada dans le cadre de l'OTAN et du NORAD. Il s'oppose à ce que nos forces ar-

mées soient pourvues d'armements nucléaires. Il refuse également l'entreposage de tels engins en territoire canadien.

Afin d'éviter que le désarmement général ne provoque une crise économique, le CTC récla-

me la préparation d'un plan détaillé prévoyant l'orientation des dépenses militaires vers des fins pacifiques utiles. A ce propos, la centrale syndicale réaffirme que le Canada devrait consacrer l'équivalent d'un pour cent de

son revenu national à l'aide aux pays économiquement sous-développés.

Enfin, le Congrès du travail préconise la reconnaissance de la République populaire de Chine et son admission aux Nations unies; la réunification de l'Allemagne, de la Corée et du Vietnam à la suite d'élections libres; le droit à l'autodétermination pour le peuple algérien; ainsi que l'expulsion de l'Union sud-africaine du Commonwealth.



COMME UN VIEUX BOXEUR FATIGUE, John "The Chief" Diefenbaker a baissé sa garde lors de la présentation du mémoire du CTC. Il a même l'air un peu "groggy". Il avait l'air plus fringant quand, en 1958, il parcourait le pays, les bras en l'air, en promettant que personne

n'aurait à souffrir du chômage tant qu'il serait premier ministre. Il y a de quoi baisser les poings, vraiment, quand on a 700,000 chômeurs sur les bras. A bien y penser, Diefenbaker a également un peu l'air, sur cette photo, de s'en laver les mains dans une cuvette imaginaire.

Notre nouveau Ponce Pilate national vient en effet de déclarer qu'il voudrait bien régler le problème du chômage, mais sans porter atteinte à la liberté d'entreprise, ce qui revient à dire que, pieds et poings liés par ses bailleurs de fonds capitalistes, Diefenbaker ne fera plus rien pour les sans-travail.

Délégué du Congrès du travail

Waller rentre d'un congrès mondial en Amérique latine

MONTREAL — L'avenir porte un défi terrible aux jeunes travailleurs de l'Amérique latine: il s'agit, en une période de dix à vingt ans, d'imprimer aux nations qui la composent, deux cents ans de progrès. L'esclavage, l'analphabétisme, la pauvreté et le totalitarisme ne disparaîtront qu'au prix de transformations radicales.

Telles sont les impressions du confrère Len Waller, membre du syndicat local 1195, des Métallurgistes-unis d'Amérique, de retour d'un voyage de deux semaines au Pérou, au cours duquel il a participé à un colloque tenu sous les auspices de l'Assemblée mondiale de la jeunesse en collaboration avec le Conseil national de la jeunesse péruvienne.

Le confrère Waller y représentait le Canada, à titre de délégué du Congrès du travail du Canada. Le colloque intéressait particulièrement les centrales syndicales du monde libre puisque l'ordre du jour a porté sur les problèmes sociaux et économiques du jeune travailleur de l'Amérique latine.

Les pays sous-développés

Il est intéressant d'examiner les conclusions des commissions d'étude relatives aux causes du sous-développement. Nous en énumérons quelques-unes: "la domination impérialiste économique-sociale des pays; la dépendance politique et économique; le manque de capitaux nationaux dans certains cas et dans d'autres cas, l'absence d'une usage social des capitaux; l'existence d'une société structurée sur une oligarchie composée de grands propriétaires fonciers, de financiers et d'industriels versus les grandes masses dépossédées; la concentration des richesses dans les grands pays".

Il ne fait pas de doute que la jeunesse dans ces pays a une oeuvre redoutable à accomplir, surtout quand on sait que le mouvement ouvrier réussit difficilement à se maintenir en face d'états où l'ar-

mée, en définitive, a souvent le dernier mot.

Le Pérou

Dans son compte-rendu, le délégué du CTC a fait état des graves problèmes que le Pérou doit solutionner. 65% de la population s'adonne à l'agriculture. Le pays est riche en ressources naturelles. On exploite surtout l'or, le cuivre et l'argent.

En dépit d'une certaine industrialisation, 75% de la population souffre de mauvaise nutrition et 55% des citoyens ne savent ni lire ni écrire. On reconnaît les contrastes sociaux propres aux pays sous-développés, c'est-à-dire l'opulence à côté de la pauvreté abjecte. Ainsi, à Lima, la capitale, quarante familles riches contrôlent la vie économique du pays.

Dans les mines péruviennes, les travailleurs miniers ont une moyenne de vie de 35 années. Ils sont victimes de silicose et de tuberculose. Le forage se

fait à sec alors que cette méthode de travail est interdite par la loi au Canada et aux Etats-Unis.

Les salaires

Les mineurs et autres travailleurs industriels sont très mal payés. Il s'agit de tarifs de \$1.00 par jour et moins. A Lima, une usine de tabac emploie des femmes et leur paye 75 cents par jour. Ces salaires de famine sont monnaie courante alors que le coût de la vie est très élevé. Le confrère Waller affirme que les prix en général sont aussi élevés que ceux du Canada.

Système démocratique ?

Les partisans du socialisme démocratique ont cet axiome: il n'existe pas de démocratie politique sans démocratie économique.

Or, au Pérou, une république, les représentants du peuple sont élus. Mais s'agit-il d'un système réellement démocratique? La volonté du peuple se fait-elle valoir? Le peuple veut-il sortir de sa misère?

Le confrère Waller répond à la question par ses observations. Une classe dirigeante contrôle l'économie. Elle est issue des conquérants espagnols. En fait, le Pérou compte un million de blancs qui sont les descendants des Espagnols, quatre millions de "mestizos" qui sont d'extraction mixte, soit espagnole et indigène, et cinq millions d'indigènes. Les dépossédés, comme on le devine, sont surtout les indigènes. En fait, ce sont les riches qui contrôlent la vie politique.

Les paysans, d'autre part, vivent comme de véritables esclaves. Les grands propriétaires des terres maintiennent un régime féodal rigide. Peut-on parler de démocratie dans de telles conditions?

Les mouvements de réforme

Un parti politique fondé en 1929, APRA (Alianza Popular Revolucionaria Americana), qui n'a jamais pu capturer le pouvoir parce l'oligarchie et l'armée l'en ont empêché, préconise des réformes sociales et l'expansion économique.

Les délégués au colloque ont été invités d'ailleurs à une assemblée d'APRA le 16 décembre 1960. Devant plusieurs centaines de membres, le confrère Waller a parlé du Nouveau parti que veulent fonder le CTC, la PSD et autres groupements progressifs canadiens. Dans un tonnerre d'applaudissements, l'auditoire a crié: "Canada, Canada, Canada!" (Steel Labor, Feb. 1961)

Ça va bien, merci

MONTREAL.— Le Syndicat national des employés de la fonction publique vient d'être reconnu comme agent négociateur pour les employés des hôpitaux Mont-Providence, à Montréal, et Mont-Youville, à Rouyn.

D'autre part, l'Union internationale des préposés à l'entretien des édifices a porté à l'arbitrage son différend avec les hôpitaux Saint-Luc et Général Juif, dans la métropole.



Le confrère Len Waller, des Métallurgistes-unis d'Amérique, est rentré bouleversé d'un congrès de l'Assemblée mondiale de la jeunesse, à Lima au Pérou. Il a soumis un rapport d'un ton alarmé au CTC.

Les Tories utilisent une fausse étiquette syndicale! (Goedike)

MONTREAL — Le président du Comité de l'étiquette syndicale de la FTQ, le confrère Roland Goedike, a déclaré que le Parti progressiste-conservateur du premier ministre John Diefenbaker s'est rendu cou-

Council of Canadian Labour" n'est qu'une fédération de syndicats de boutique groupant quelque 10,000 membres, le confrère Goedike a ajouté que l'utilisation de son étiquette doit être interprétée, par les syndiqués, comme un geste de défi et de provocation de la part des Tories.

"Tant que les vieux partis manifesteront un tel mépris à l'endroit du mouvement syndical, a-t-il dit, ils ne devront pas s'étonner de voir les travailleurs faire de l'action politique et travailler à la formation du Nouveau Parti!"

L'électeur aura donc corrigé de lui-même

MONTREAL — Le surintendant des Métallurgistes-unis d'Amérique pour le Québec, le confrère Pat Burke, a été élu directeur de la région 5, qui comprend notre province et les Maritimes. Selon un dépouillement officieux du scrutin, il aurait obtenu au moins 8,500 voix contre un maximum possible de 7,000 pour son adversaire, le directeur sortant Jim Nicholson, de Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Les résultats officiels du scrutin seront connus d'ici le 1er mai.

La raison de cette contestation électorale, c'est que les Métallos du Québec se sont vu refuser la création d'une région distincte. Le bulletin "Information" et "Le Monde ouvrier" avaient déjà annoncé la création de cette région du Québec sur la foi d'informations erronées.



Le confrère GOEDIKE: Les Tories parodient l'étiquette syndicale.

pable d'une "fumisterie imparadonnable" en publiant, sur une brochure récente intitulée "Les faits sont là!", une fausse étiquette syndicale du "National Council of Canadian Labour". L'étiquette se lit "Union NCCL Label".

Rappelant que le "National

Un grand enthousiasme pour la campagne d'abonnements au MO

MONTREAL. — Le propagandiste du "Monde Ouvrier", le confrère Alfred Pedneault, déclare que la campagne d'abonnements en cours soulève beaucoup d'enthousiasme chez la plupart des syndiqués qu'il a pu rencontrer. Le Conseil du travail et plusieurs syndicats ont déjà donné leur entier appui à la campagne lancée par la FTQ.

Le confrère Pedneault, qui a déjà visité plusieurs syndicats et représentants syndicaux, s'emploie présentement à mettre sur pied un réseau de comités qui se donneront pour tâche de diffuser le journal officiel de la FTQ dans leur milieu. Des comités sont en voie de formation à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Jean, Valleyfield, Hull-Gatineau, Rouyn, Joliette, Saint-Jérôme, Granby, Sherbrooke, Saguenay, de même que sur la Côte Nord.

LE MONDE OUVRIER, 1327 est, boul. St-Joseph, Montréal 34.

Je désire obtenir abonnement(s) au MONDE OUVRIER et je vous envoie ci-inclus la somme de dollar(s).

Prix de l'abonnement : deux dollars (\$2.00)

Nom
 Organisation
 Adresse
 Ville Prov.

The Dean
of Canadian
Labour
Papers



Founded by
Gustave
Franco,
in 1916

Published in order to promote the legislative reforms needed for the protection of the Quebec working class and for the betterment of its lot

Official organ of the
QUEBEC FEDERATION OF LABOUR

Executive Committee

Roger PROVOST, president; Edouard LAROSE, Jean GERIN-LAJOIE, vice presidents; John PURDIE, secretary; Adrien GAGNIER, treasurer.

Director: Roger PROVOST; Editor: Noël PERUSSE.

Address all correspondence to:

1327 St. Joseph Blvd. East, Montreal 34 — Tel. LAfontaine 7-1218
Printed by Radiomonde, 8430 Casgrain Street, DU. 7-6218



Authorized as second class mail, Post Office Department, Ottawa.

EDITORIAL

693,000 Unemployed: Is It Our Problem?

It seems that we, the workers, will have to settle the problem of unemployment ourselves. So what, don't you feel you can? You don't know how? Anyway, boys, we have to do it since the Federal government fails to recognize its responsibilities in that respect.

At the presentation of the CLC brief in Ottawa, the Minister of Labour said: "the government has done its share. It is now up to labour and management to act". Have you ever heard of a boss busy settling the problem of unemployment? Have you ever heard of management keeping employees doing nothing or lowering prices to increase production? No? Then, what Minister Starr meant is quite clear. He meant it is up to the labour movement to settle the problem of unemployment!

Our reputation is at stake! Never, in fact has the labour movement retreated when faced with a task, however difficult it was. Then it is very simple: we will rub our hands and, all together, we will settle once and for good, the dawn problem of unemployment! But where are we going to start?

Will we ask management to reopen negotiations and write with them a full-employment collective agreement? Are we going to strike to force management to pay employees for doing nothing? If the staff is complete, will we force management to hire unemployed workers? Will we go on strike every time a temporary or permanent lay-off occurs? Are we in a position to obtain at once a reduction of one third of the work week?

The simple mentioning of these means of action is sufficient to show how ridiculous a fight against unemployment would be if it were restricted to the plant. Everybody knows that in periods of unemployment, the economic strength of workers is at its lowest level and management has nothing more urgent to do than to exploit the situation to try and undermine the seniority and security provisions, when they do not simply try, cold-bloodedly, to break the back of unions.

Then what? We have to do something to give work to the 700,000 unemployed workers the government has laid down at our door. A general strike? It is a better idea, but a general strike is a political strike which intends to overthrow the government in order to replace it by a new team. And who could form this team except us, the workers, who are just about the only ones really worried about the problem of unemployment?

Well! Apart from a general strike, the New Party is the answer: the formation of a team which, through normal democratic means, would replace the old parties in power to settle at last the problem of unemployment. We sort of knew it but the Federal Minister of Labour confirmed that unemployment is our business and that we are the only ones who have a stake in fighting it and are ready to take all necessary steps to see it disappear.

In fact, Prime Minister Diefenbaker, completing the words of Minister Starr according to which the government had done its share, has himself declared with his old tory bluntness, that the state could not interfere with the freedom of enterprise in order to settle the problem of unemployment. The Liberal opposition would not admit it so frankly but its philosophy is exactly the same. This means that a million unemployed will probably be sacrificed before the end of the winter on the altar of private enterprise.

Only the New Party, supported by the labour movement, can solve the problem definitely because it does not respect to that extent the sacred cow of free enterprise and it is ready to resort to economic planning and control.

Seven Executives Jailed...

(Continued from preceding page)

Judge Ganey took sharp issue with the public disclaimers of responsibility from some of the top corporation officers who were not themselves indicted.

Top Officers Hit

He said that while the evidence linking them directly to the illegal actions of their companies might not have been sufficient for conviction, "one would be most naive to believe that these violations of the law, so long persisted in, affecting so large a segment of the industry and finally, involving so many millions upon millions of dollars, were facts unknown to those responsible for the conduct of the corporation."

Of the 20 separate indictments handed down by a federal grand jury last year, GE and Westinghouse — the two biggest companies in the industry — were named in 19.

The indictments described in graphic detail secret meetings of top corporation officials at which each company's share of business was determined. Under the code name "phases of the moon," decisions were made as to which company should submit low bids for pending contracts.

The two principal companies involved issued contrasting public statements at the time of the sentencing.

Westinghouse expressed sympathy for the "anguish" suffered by those of its officials who were indicted and sentenced, described them as "respected and valuable" civic leaders and indicated that the company planned no disciplinary action against them.

General Electric's top officialdom washed its hands of corporate responsibility, declaring that "the improper acts of a few General Electric employees . . . were carefully hidden from those in the company charged with assuring compliance with the policy" of obeying antitrust laws.

Declaring that most of the officials involved had already been demoted or shifted to positions of lesser responsibility, GE described their price-rigging actions as "non-conformity" with the company's policy. In sentencing the defendants, Judge Ganey proclaimed an exactly opposite view of the motives of the second echelon of indicted officials — those whom he fined or gave suspended sentences in lieu of jail.

He said he was "convinced" that these defendants "were torn between conscience and an approved corporate policy with the rewarding objectives of promotion, comfortable security and large salaries — in short, the organization or the company man, the conformist who goes along with his superiors and finds balm for his conscience in additional comforts and the security of his place in the corporate setup."

Maximum sentence possible under the antitrust laws was a year in jail and \$50,000 fine on each charge. Jail sentences have rarely been handed out in antitrust cases.

"It Can't Happen Here"

OTTAWA, (CPA) — "All that fuss about price-fixing in the U.S. — it couldn't happen in Canada." If that's your view — you're right. It couldn't happen in Canada.

When the U.S. government caught the major electrical equipment companies price-fixing and bid-rigging, it managed to get fines of nearly \$2,000,000 and have seven top men sent to jail.

In Canada, no one has ever been sent to jail for price-fixing and the top fine is \$10,000. Canadian firms can just write it off as business expenses.

Justice Dept. recommendations, prepared under the Eisenhower Administration, were for penalties slightly higher in most cases than the court imposed.

In a letter to the court, Robert F. Kennedy, the new Attorney General, asked that "sentences at least as severe as those recommended be imposed."

He declared that after having reviewed the cases he was "convinced that the conduct of the defendants, particularly the deliberate bid-rigging and price-fixing practiced against their government, was so will-

ful and flagrant that even more severe sentences would have been appropriate."

In addition to the criminal penalties, the companies face possible civil suits by purchasers of equipment who may claim triple damages for overpricing resulting from the admitted conspiracies.

In addition to GE and Westinghouse, the following companies were fined for criminal antitrust violations:

Other Firms Fined

Allis-Chalmers Mfg. Co., Kuhlman Electric Co., Wagner Electric Corp., McGraw Edison Co., Federal Pacific Electric Co., I-T-E Circuit Breaker Co., Square D Co., Cutler-Hammer, Inc., Sangamo Electric Co., Ohio Brass Co., Lapp Insulator Co., Porcelain Insulator.

Also A. B. Chance Co., H. K. Porter Co., Cornell-Dubilier Electric Corp., Hubbard and Co., Joslyn Mfg. and Supply Co., Moloney Electric, Southern States Equipment, Allen Bradley Controller Co., Carrier Corp., Ingersoll-Rand Co., Worthington Corp., C. H. Wheeler Mfg. Co., Foster Wheeler Corp., Schwager-Wood Corp. and Clark Controller Co.

(AFL-CIO News, 11/2/61)

QFL To Salvage Commission

Get After The Labour Dept. And The P.P.!

MONTREAL — The Quebec Federation of Labour has decided to ask the Provincial Government to extend the jurisdiction of the Royal Inquest on the Union Nationale administration in order to enable the Salvage Commission to study the past administration of the Labour Department. The Executive Committee of this labour organization also demands that light be brought on the part played by Provincial Police and the "so-called private detective agencies" in labour disputes.

Our labour organization also asks that a law be adopted forcing the employer to collect union dues when the majority of employees belonging to the same bargaining unit have asked for the check-off.

Dufresne Must Go

The QFL has decided to ask the Provincial government that the appointment of Mr. A. O. Dufresne, ex Deputy-Minister of Mines, as President of the Board presently conducting a study of the legislation on mines in order to amend it as necessary, be recalled. The Labour organization affirms that Mr. Dufresne cannot accomplish his functions in a spirit of complete impartiality since he is a Noranda Mines director.

While approving the replacement of ex-President Normand Grimard, the Quebec workers intend to obtain the appointment to these functions of a person whose impartiality is unquestionable. The Federation remarks that its affiliated miners often complained in the past about the present legislation on mines.

No Liquor Patronage

Finally, the QFL decided to ask the Provincial government to amend the Liquor Act in order to keep the issuance, suspension and possession of licenses free from any possibility of political patronage. Its Executive Council also requests at the same time that the sale of cider be legalized.

Guy Merrill DESAULNIERS

AVOCAT — BARRISTER

2228 est, rue Sherbrooke

Tél.: LA. 6-5571 - 72 - 73

To Head New Party

QFL Thinks Douglas OK

MONTREAL. — The QFL delegation to the Provincial Committee of the New Party has recently declared, jointly with the SDP, that it sees favourably the probable candidature of Saskatchewan Prime Minister, Mr. T. C. Douglas as National Leader of the movement which will be founded in Ottawa next summer.

The Provincial Organizer of the New Party, brother Jean-Claude Lebel, pointed out that in the opinion of his colleagues of the NPPC, Mr. Douglas, who has never lost an election since he entered politics 25 years ago, is the right man to give the movement "a terrific start, as soon as the 1962 election".

Seminars In March

MONTREAL. — Winter classes of the Canadian Labour Congress intended for rank-and-file members in the western part of the Province will be held from March 20th to 25th in Ste. Agathe in the Laurentians. Conferences for labour full-timers are scheduled for March 17th, 18th and 19th and also March 25th and 26th at the same place.

In addition, the CLC Education Department will hold educational sessions in Three Rivers on March 6th and 7th and industrial classes for United Class & Ceramic Workers in Montreal on March 11th and 12th.



THE PROVINCIAL MINISTER OF LABOUR has opened an investigation in the lock-out situation which affects 17 employees of J. Alepin & Frères Company, in Montreal. The photo shows sisters Marguerite Rouleau, Thérèse Lafour and Madeleine Lapointe, of the International Ladies Garment Workers Union, signing a petition to this effect to Mr. René Hamel. The Union is mainly asking for the re-hiring of the dismissed employees. Several of them had more than 30 years of seniority.

What Is Government Waiting For Before Calling Its Own Hospital Insurance Advisory Committee?

MONTREAL. — The Executive Council of the Quebec Federation of Labour has reproached Provincial Minister of Health, Dr. J. A. Couturier, for not having yet called the Advisory Committee on Hospital Insurance formed more than a month ago by an Order in Council.

QFL President Roger Provost declared it was unimaginable that the government, having to face the criticism, misunderstandings and shocks connected with the inauguration of hospital insurance, had not yet deemed it advisable to call its own advisory committee in order to provide representatives of the workers with necessary explanations and to hear their opinion which might be of help.

Not Too Democratic A Make-Up

In this connection, the Executive Council of the provincial organization representing 235,000 union members in Quebec deplores the "not very democratic make-up" of this committee. Brother Provost explained that popular organizations grouping more than one million citizens, only have four representatives out of 27 while there are 12 physicians, representatives of hospitals and

even of dentists and optometrists whose professions are not affected at all by the law on hospital insurance.

The leaders of the Federation have also protested the fact that private hospitals which benefit from the hospital insurance plan are not obliged, like public hospitals, to turn over to the Province, 60% of the money they collect on private and semi-private rooms. The QFL points out that private hospitals seldom do research work on teaching and that they are therefore of less help to the population.

Not Too Good A System

The President of the Federation declared that the general feeling of uneasiness which accompanied the inauguration of hospital insurance and which, according to him, could have been avoided "with a minimum amount of planning" had blown into the open what he called the "anarchic nature of our hospital system". Bro-

ther Provost has recalled that, on November 4th last, six popular associations had asked the Provincial authorities to create a Hospital Bureau, which they considered "the only way to come out of the present confusion".

In connection with room rates, the QFL asks the government to act with rigor against all abuses and to publish immediately a complete list of tariffs throughout the Province. It condemns the practice adopted by some hospitals of requiring payment in advance of a week stay in private or semi-private rooms.

Let's Plan For It Now!

Finally, the QFL President pointed out that his labour organization will never be satisfied with hospital insurance and that it will continue to demand a complete health insurance system. Brother Provost asks the government to study the situation immediately in order not to be taken by surprise and not to be forced to resort to a policy of improvisation as in the case of hospital insurance when the time comes to organize health insurance.

QFL Setting Up Social Service

MONTREAL. — The new QFL Department of Workmen's Compensation is acting more and more like a complete Social Service Department. The Director of this Department, brother Julien Major, explained that he had been induced to do social work because the Workmen's Compensation Act is incomplete and its administrators often apply the legislation too strictly. "As long as this Act is considered as a type of insurance rather than as a social security legislation", he said, "human problems will exist and the labour movement must handle them".

Brother Major recently attended the convention of the Council on Social Work Education and also contacted several social welfare agencies, governmental as well as private. He announces to the full-timers and labour leaders that he is now in a position to help them

solve their problems in connection with unemployment assistance for unemployed workers who are no longer entitled to unemployment insurance, as well as in cases of disability, incapacity to work, needy mothers, etc.

Four New Affiliates

MONTREAL. — The Quebec Federation of Labour has again greeted four new affiliates since the beginning of 1961. They are local 2303 of the Brotherhood of Railway and Steamship Clerks, in Montreal; local 265 of the Canadian Brotherhood of Railway and Transport Employees, in Montreal; local 5747 of the United Steelworkers of America, in Montreal; local 143 of the Brotherhood of Pulp and Sulphite Workers in Gatineau.

TEL. LA. 6-9427

MARC LAPOINTE

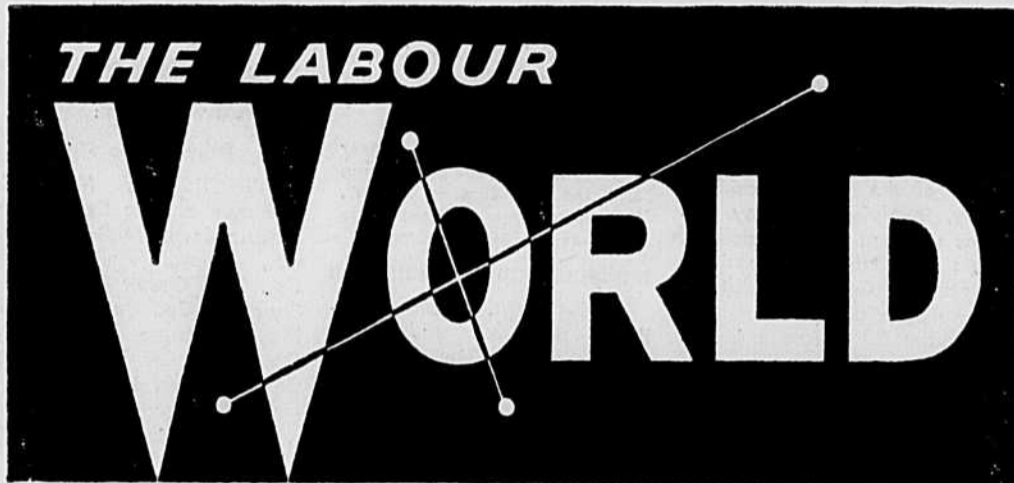
AVOCAT — BARRISTER

Maître en droit
industriel et ouvrier

2223 est. SHERBROOKE East
MONTREAL, Qué.

Presentation Of CLC Brief

Fruitless Efforts: Ottawa Had Already Done Its Share



46th Year

MONTREAL — FEBRUARY 1961

No. 2

The USA Set An Example For Canada

Seven Top Executives Sent To Jail In Antitrust Case

By David PERLMAN

PHILADELPHIA — Seven high-ranking corporation executives, including vice presidents of both General Electric and Westinghouse, have been sentenced to 30 days in jail in a dramatic climax to the federal government's most successful criminal antitrust prosecution. Twenty-nine big electrical equipment manufacturers and 45 individual company officials were fined nearly \$2 million in federal court here. All had pleaded either guilty or no contest to charges of illegally fixing prices and rigging bids on sales of heavy electrical equipment totaling \$1.75 billion both to private utilities and to local, state and federal governments.

In addition to sending seven company officers to jail, U.S. District Judge J. Cullen Ganey imposed suspended 30-day sentences on 25 other company officials and placed them on

five years probation "where a watchful eye can be kept on their activities." The judge said he "reluctantly" suspended sentence in some cases because of the age or health of the defendants.

Before imposing sentence, the judge gave a blistering tongue-lashing to the companies involved "and those who guide and direct their policy." Their corporate behavior, he said, "mocked" the free enterprise system.

(Continued on next page)

OTTAWA — While the Canadian Labour Congress in its recent annual brief to the Federal Government proposed a programme to fight unemployment, including in particular the extension of the public sector of our economy, the Minister of Labour, Mr. Michael Starr, answered that Ottawa had already done its share and Prime Minister Diefenbaker solemnly declared that his government would never interfere with the freedom of enterprise.

This is the essence of the conversation which took place on February 2nd in front of 400 unionists who filled the Railway Committee Hall at the Parliament buildings. Maybe never had so many workers realized the deep difference existing between their ideology which is based on human needs and the ideology of the old parties inspired by the same materialistic philosophy as their capitalist financial backers.

A Hollywood Starr

A murmur of discontent greeted the words of Minister Starr, when he declared: "The Government has done its share. It is now up to labour and management to act." And as though we were living under a regime of full co-management of business, Mr. Starr stated it was the duty of unionists to tackle the problems of productivity, technological changes, apprenticeship and labour-management relations.

In its briefs, the CLC predicted that nearly 750,000 workers would be unemployed before the end of the winter. But already in mid-January, the number of unemployed reached 693,000 or 10.8% of manpower which leads us to believe that the number of people out of work is presently over three quarters of a mil-

lion. Based on the present indications, it is quite possible to foresee that unemployment could reach one million in March which would surpass the labour movement's most pessimistic prevision.

The CLC Programme

To face this situation of real crisis, the CLC recommends a policy of temporary deficiency budgets, a mass expansion of the public sector of economy, tax exemptions for low-wage earners and an increase in old-age pensions and family allowances. The Labour Congress also suggested a policy of long-term credit for exportation and a rationalization of our secondary industries.

Some 600 unionists who went to Ottawa to attend the presentation of the brief returned home just in time to hear the Minister of Public Works, Mr. Walker say on television that unemployment would increase this winter before it would decrease. According to him, the present recession cannot be overcome without special efforts from private enterprise. As Prime Minister Diefenbaker does not want to touch the sacred cow of free enterprise, we have an idea as to the results such appeals can bring... Unemployment is not over!



STILL STUNNED BY THE FLAT NIET the Diefenbaker government had just opposed to their claims to settle the problem of unemployment, the 600-odd unionists of the Canadian Labour Congress who had

just attended the presentation of the brief met at the Chateau Laurier to plan operation button-hole during which they personally met the 265 Federal MP's. Here, we see them receiving their instructions. They had to

ask members of parliament if they were in favour of a deficiency budget to fight unemployment, if they were for an increase of family allowances and old age pensions. The results of this investigation will be known later.